



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

GÉNÉRALISATION DE LA
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ D'ENTREPRISE

**AVEC
OPTÉO SANTÉ,
CHOISISSEZ
LA SÉRÉNITÉ**



Audiens
s'occupe
de tout !

UNE COUVERTURE
SANTÉ PANIER
DE SOINS

+

LE PACK
AUDIENS
& LES SERVICES
PLUS

=

UN TARIF ATTRACTIF
24,73 €/MOIS

La protection sociale professionnelle est une création continue

Généralisation de la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2016

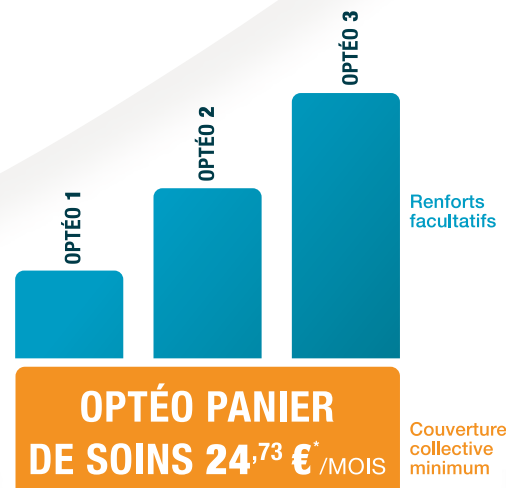
VOUS DEVREZ

- ➔ couvrir vos salariés avec une complémentaire santé collective et obligatoire assurant un niveau minimum de garanties.
- ➔ en financer au moins 50 %.

ANTICIPEZ POUR VOS SALARIÉS ET VOTRE ENTREPRISE

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2015 pour vous mettre en conformité avec la loi. La mise en œuvre peut être compliquée.

Anticipez et choisissez d'aborder l'échéance du 1^{er} janvier 2016 en toute sérénité !



OPTÉO PANIER DE SOINS 24,73 €*/MOIS

Les garanties Optéo Santé peuvent également couvrir la famille du salarié. Retrouvez le détail des prestations et les tarifs sur audiens.org

*Dont 50 % minimum pris en charge par l'employeur

OPTÉO PANIER DE SOINS

LA COUVERTURE COLLECTIVE SANTÉ OBLIGATOIRE, FINANCÉE À MINIMA À 50 % PAR L'EMPLOYEUR.

OPTÉO 1, 2, 3

DES RENFORTS FACULTATIFS FINANCÉS PAR LE SALARIÉ.

À noter | Vous pouvez aussi souscrire une garantie obligatoire améliorée pour tous vos salariés.

METTEZ EN PLACE LA SOLUTION ADAPTÉE À VOTRE ENTREPRISE ET VOS SALARIÉS

Vous avez des exigences en matière de complémentaire santé ? Vos salariés aussi ?

➔ Adhérez dès aujourd'hui et **choisissez la date d'effet de votre contrat** (au plus tard le 1^{er} janvier 2016).

➔ Audiens prend en charge toutes les modalités à votre place.

Avec Audiens, la mise en place de votre couverture santé se fait en toute sérénité. Nos équipes vous accompagnent, vous et vos salariés !

En 2016, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) deviendra obligatoire. En adhérant à l'offre Optéo, vous avez aussi la possibilité d'adhérer au guichet professionnel culture, communication, médias Audiens et d'être accompagné dans la déclaration de vos cotisations.



COMMENCEZ 2016 EN TOUTE SÉRÉNITÉ AVEC VOS SALARIÉS

Vous respectez la loi, maîtrisez votre budget et profitez de garanties conformes à vos attentes.

➔ Pour votre tranquillité, Audiens s'est occupé de tout.



LES + OPTÉO SANTÉ

UNE DATE D'EFFET LIBRE | Vous choisissez la date d'entrée en vigueur de vos garanties*.

LE PANIER DE SOINS | Vos salariés bénéficient d'un socle minimum de garanties imposé par la loi (remboursement des consultations, actes techniques et pharmacie, en ville et à l'hôpital, forfait journalier, soins et prothèses dentaires, forfait optique).

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES | Nous prenons en charge toutes les demandes de résiliation des anciens contrats de vos salariés.

DES FORMULES ADAPTÉES

À LA LEGISLATION | Tous les niveaux de couverture proposés entrent dans le cadre des contrats responsables.

La participation patronale est exonérée de cotisations de Sécurité sociale et la participation salariale est déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu du salarié, dans la limite des plafonds déterminés par la réglementation.

POUR VOS SALARIÉS |

- ➔ Pour le salarié qui ne bénéficiait pas de couverture santé, c'est l'occasion d'être protégé.
- ➔ Pour le salarié qui en avait déjà une, adhérer à une complémentaire santé collective est source d'économies car les cotisations sont moins coûteuses du fait de la participation de l'employeur.
- ➔ Grâce à la portabilité des droits, les anciens salariés au chômage peuvent continuer à bénéficier gratuitement de leur complémentaire santé**.

POUR VOTRE GESTION | Si vous êtes adhérent Audiens en retraite complémentaire, les démarches sont simplifiées grâce à un flux unique d'informations en retraite, en prévoyance, en santé, etc.

*Au plus tard le 1^{er} janvier 2016
** Sous certaines conditions

OPTÉO, C'EST...

UNE COUVERTURE
SANTÉ PANIER
DE SOINS

+

LE PACK
AUDIENS

+

LES SERVICES
**SPÉCIFIQUES
& INNOVANTS**

- ✓ Affilié retraite, vos salariés bénéficient d'un bilan personnalisé.
- ✓ Adhérent à la garantie santé Optéo, vos salariés bénéficient d'un bilan santé complet tous les cinq ans.
- ✓ Un abonnement gratuit pendant trois mois à Artips : vous recevez par mail des anecdotes liées à l'art, à partager avec vos collègues, votre famille ou vos amis.

- ✓ Pas d'avance de frais grâce au tiers payant Korelio et un reste à charge réduit avec le réseau de soins Sévéane.
- ✓ Un accès privilégié au Centre de santé Audiens (*tarifs conventionnés et tarifs contraints sur les actes non remboursés ; accès prioritaire aux salariés adhérents Audiens*).
- ✓ Des prestations d'assistance 24 h/24, 7 j/7 (aide-ménagère, garde d'enfants...).
- ✓ Des aides sociales en cas de difficultés financières ou familiales*.
- ✓ Un espace sécurisé en ligne : consultation des remboursements santé et des paiements d'indemnités, demande de prise en charge hospitalière, etc.

UN TARIF ATTRACTIF

24,73 €/MOIS

dont 50 % minimum pris
en charge par l'employeur



ADHÉREZ SIMPLEMENT ET RAPIDEMENT



Via notre outil d'adhésion en
ligne sur **audiens.org**



Par téléphone

0 173 173 329

CHEZ AUDIENS,

Vous bénéficiez de notre écoute et de notre soutien en toutes circonstances :

RETRAITE,

SANTÉ,

PRÉVOYANCE,

ACCOMPAGNEMENT
SOLIDAIRE,

PRÉVENTION SOCIALE

OU MÉDICALE...

UN GROUPE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Audiens est un groupe de protection sociale qui réunit les professionnels de la culture, de la communication et des médias. Assurance de personnes, retraite complémentaire, médical, accompagnement solidaire et social : Audiens accompagne au quotidien les employeurs, les créateurs d'entreprise, les travailleurs indépendants, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les retraités et leur famille.

Géré par des représentants de vos secteurs d'activités, Audiens a pour vocation légitime de servir l'intérêt général de votre profession dans le respect du dialogue social.

Audiens, créé par vous et pour vous.



La Garantie Optéo Santé est une complémentaire santé assurée par Audiens Prévoyance, Institution de prévoyance. Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le Code de la Sécurité sociale.

Les garanties Audiens Assistance sont assurées par IMA Assurances, Société Anonyme au capital de 5 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social situé 118 avenue de Paris, 79 000 Niort. Siren : 481 511 632 RCS Niort - Siret : 481 511 632 00012.

Siège social :
74 rue Jean Bleuzen - 92170 Vanves.
www.audiens.org

